



COMITÉ DE LA PROTECTION
DU MILIEU MARIN
59^{ème} session
Point 16 de l'ordre du jour

MEPC 59/16/1
2 avril 2009
Original: ANGLAIS

RÔLE DE L'ÉLÉMENT HUMAIN

Résultats des travaux du MSC 85 sur les questions relatives à l'élément humain

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Résumé analytique:	Le présent document rend compte des résultats des travaux du MSC 85 qui ont trait aux travaux du Comité relatifs au rôle de l'élément humain.
Orientations stratégiques:	-
Mesures de haut niveau:	-
Résultats escomptés:	-
Mesures à prendre:	Paragraphe 6
Documents de référence:	MSC 85/26, section 16

Introduction

1 Le Comité de la sécurité maritime a tenu sa quatre-vingt-cinquième session (MSC 85) du 26 novembre au 5 décembre 2008. Les décisions et recommandations du MSC 85 ayant trait aux questions relatives à l'élément humain sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

Groupe de travail mixte MSC/MEPC sur l'élément humain

2 Relevant que la prochaine session du Groupe de travail mixte MSC/MEPC sur l'élément humain se tiendrait au cours du MEPC 59 (juillet 2009) afin d'examiner, notamment, le projet d'amendements aux Directives révisées sur l'application du Code ISM, le MSC 85 a invité les Gouvernements Membres et les organisations internationales à soumettre des observations et des propositions au MEPC 59, de façon que la version définitive des Directives révisées puisse être établie afin d'être soumise à la vingt-sixième session de l'Assemblée en vue de son adoption.

Par souci d'économie le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.



LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

Un défi à relever pour l'OMI aussi !

Proposition du BIT relative à des consultations intersecrétariats OIT/OMI sur les questions éventuelles d'intérêt commun ayant trait à l'élément humain

3 Le MSC 85 a examiné les renseignements fournis par le Secrétariat (MSC 85/16), selon lesquels le BIT avait proposé que les Secrétariats de l'OMI et de l'OIT engagent des consultations intersecrétariats sur les questions ayant trait à l'élément humain d'intérêt commun qui pourraient faire l'objet de discussions entre les deux Organisations et sur le mécanisme qui pourrait être mis en place à cette fin. Dans ce cadre, le MSC 85 a rappelé que les deux Comités avaient examiné la demande du BIT (MEPC 56/17/9) visant à constituer un groupe de travail mixte OMI/OIT sur l'élément humain et avaient décidé que:

- .1 le Groupe de travail mixte MSC/MEPC sur l'élément humain devrait poursuivre ses travaux conformément à la Stratégie de l'Organisation en matière d'élément humain (MSC-MEPC.7/Circ.4);
- .2 il n'y avait pas de nécessité absolue de créer un groupe de travail mixte OIT/OMI à ce stade pour examiner les questions relatives à la formation des gens de mer, aux heures de travail et de repos, à la dotation en effectifs, à la fatigue des gens de mer, aux perspectives de carrière et à l'amélioration des qualifications, étant donné qu'elles étaient déjà examinées à intervalles réguliers par le Sous-comité STW; et
- .3 il n'était pas opportun de créer le groupe de travail mixte OIT/OMI proposé en lui confiant un mandat aussi vaste et sans orientation précise et, à l'avenir, lorsque d'autres textes ou propositions d'ordre technique seraient élaborés ou révisés sur des sujets relevant du domaine de compétence technique des deux Organisations, un groupe de travail mixte OIT/OMI ad hoc chargé d'un mandat précis pourrait être créé, selon que de besoin, pour examiner soigneusement les questions ayant trait à l'élément humain sur une base tripartite.

4 Compte tenu de la demande du BIT, le MSC 85 a estimé qu'il serait souhaitable que les deux Secrétariats se réunissent et identifient les domaines/sujets de préoccupation communs, l'objectif étant d'obtenir l'avis des Comités sur la voie à suivre, tout en gardant à l'esprit la décision qu'ils avaient prise de ne pas créer de groupe de travail mixte OIT/OMI chargé d'un mandat vaste et sans orientation précise.

5 Le MSC 85 a décidé que les Secrétariats de l'OMI et de l'OIT devraient se contenter d'identifier les questions à examiner, en tenant compte des travaux en cours du Groupe de travail mixte MSC/MEPC sur l'élément humain. Les résultats des travaux de la réunion des Secrétariats devraient ensuite être présentés aux Comités pour examen et suite à donner.

Mesures que le Comité est invité à prendre

6 Le Comité est invité à examiner les renseignements qui précèdent et à prendre les mesures qu'il jugera appropriées.